

Pourquoi cette réunion?

Votre logement entre dans le cadre d'un vaste programme de réhabilitations énergétiques de 5 400 logements sur la période de 2019 à 2024.

Déjà 3 500 logements ont été réhabilités. C'est désormais à votre tour.

Avec 3 OBJECTIFS:

Protéger les locataires de la hausse du prix des énergies

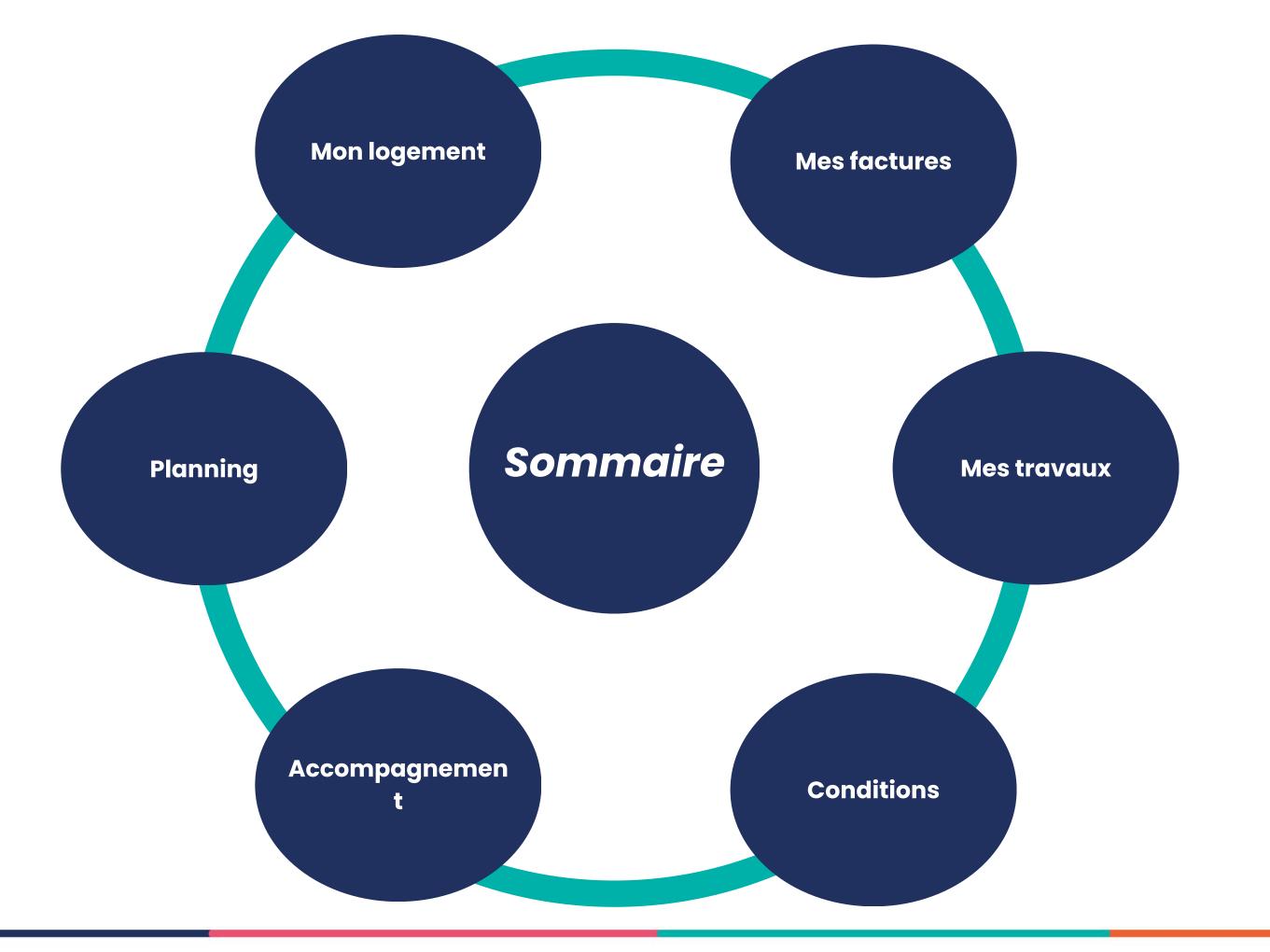
•Baisser vos consommations

Diminuer l'impact environnemental de vos logements

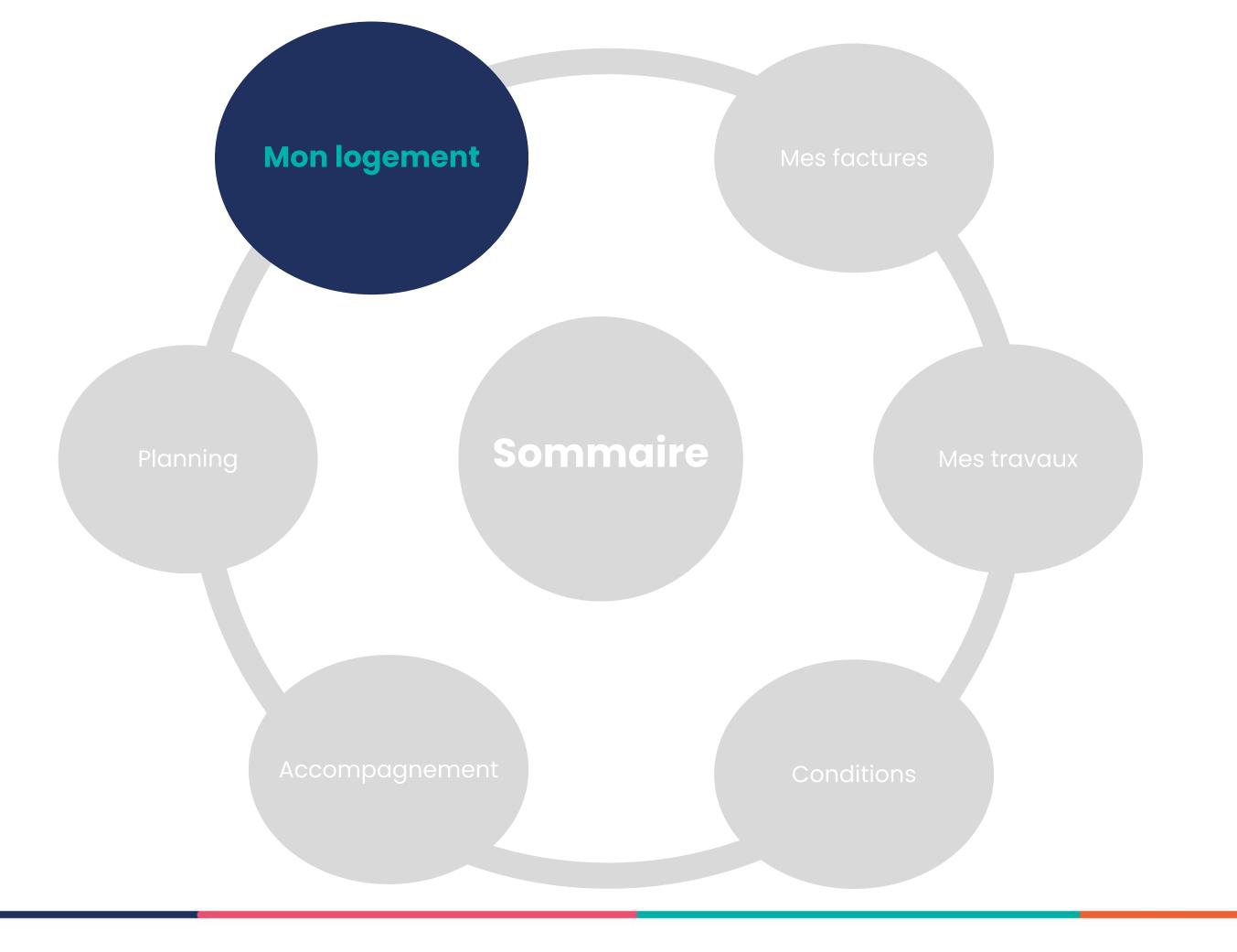
• Diminuer la production de CO2 et préserver l'environnement

Redonner une seconde vie à votre logement

• Améliorer votre confort et votre cadre de vie

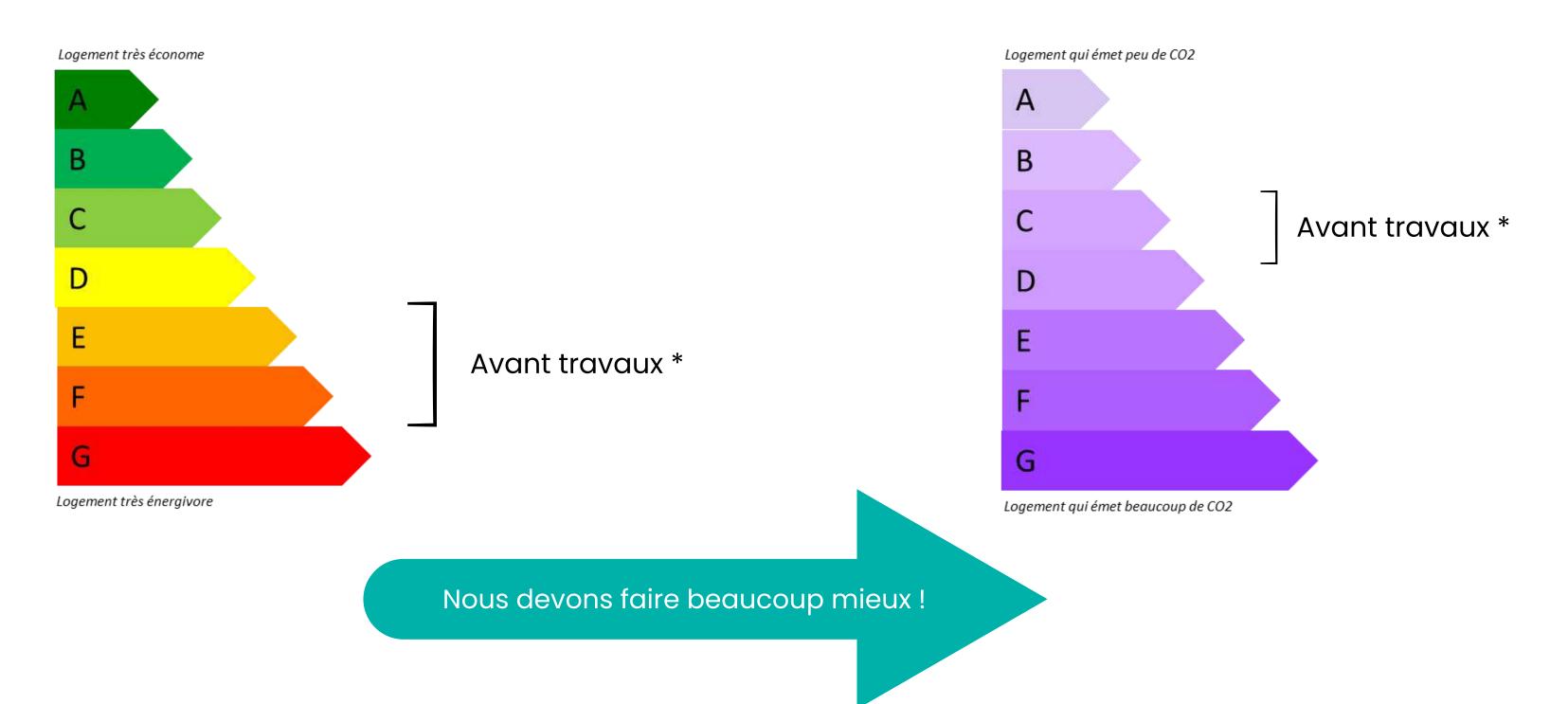




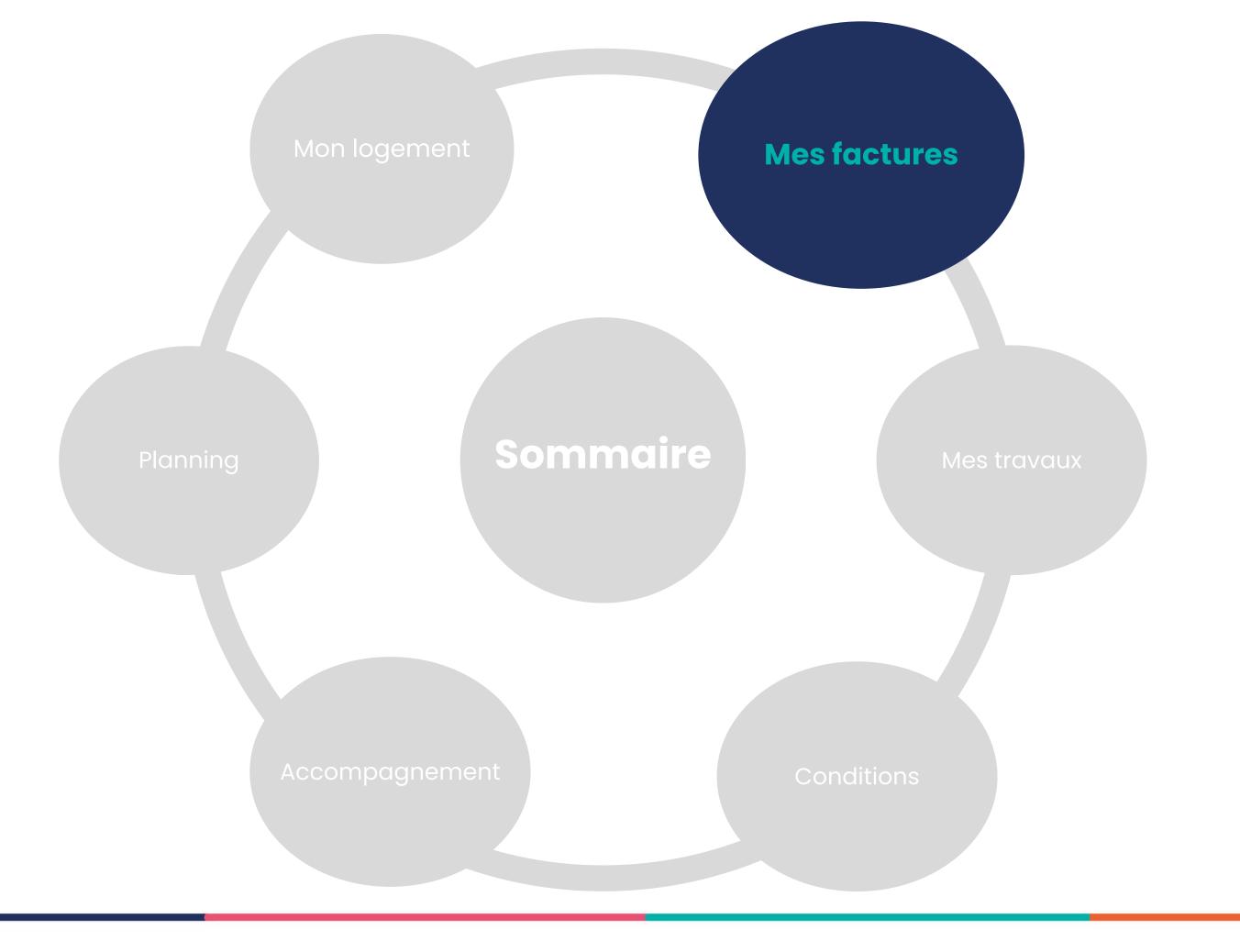




Mes étiquettes énergétiques avant travaux



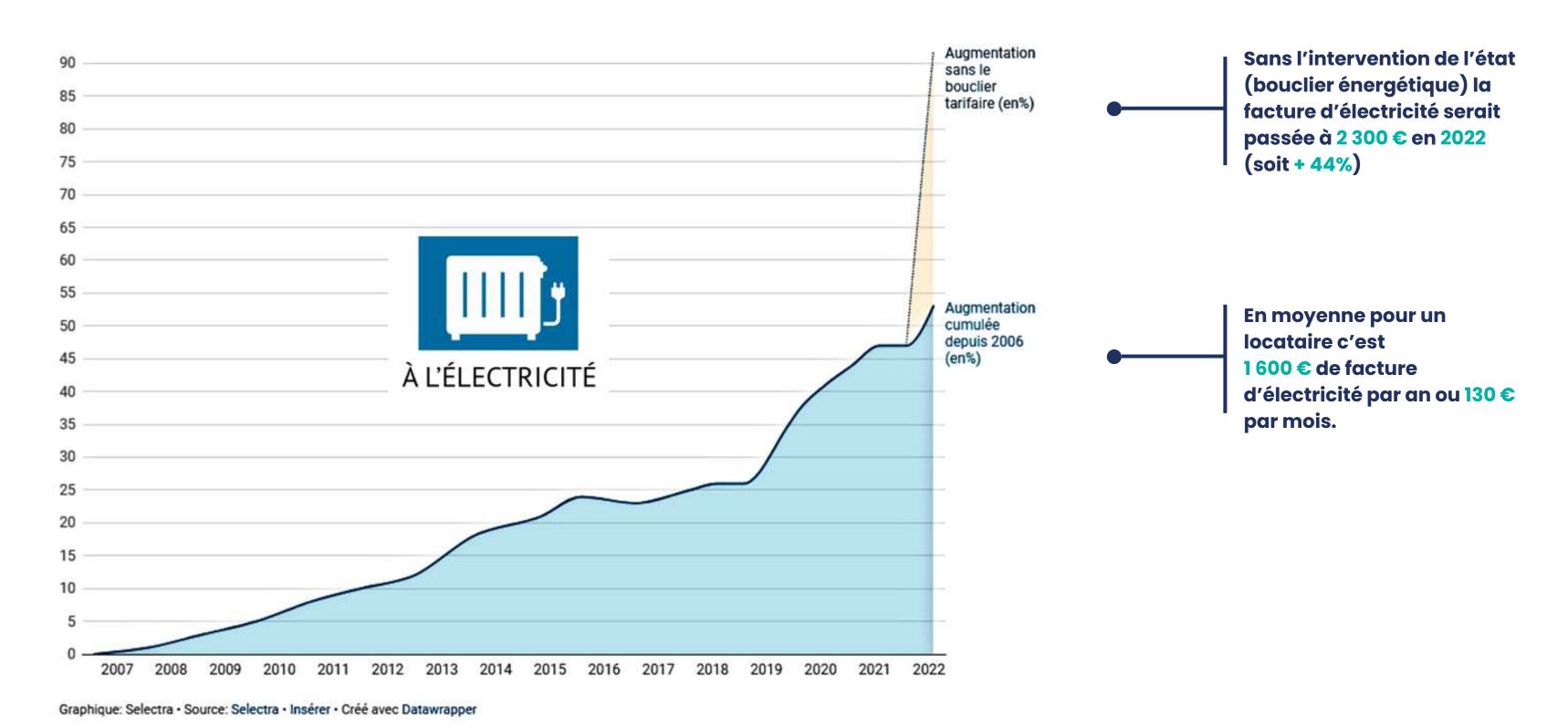
* Moyenne de vos logements





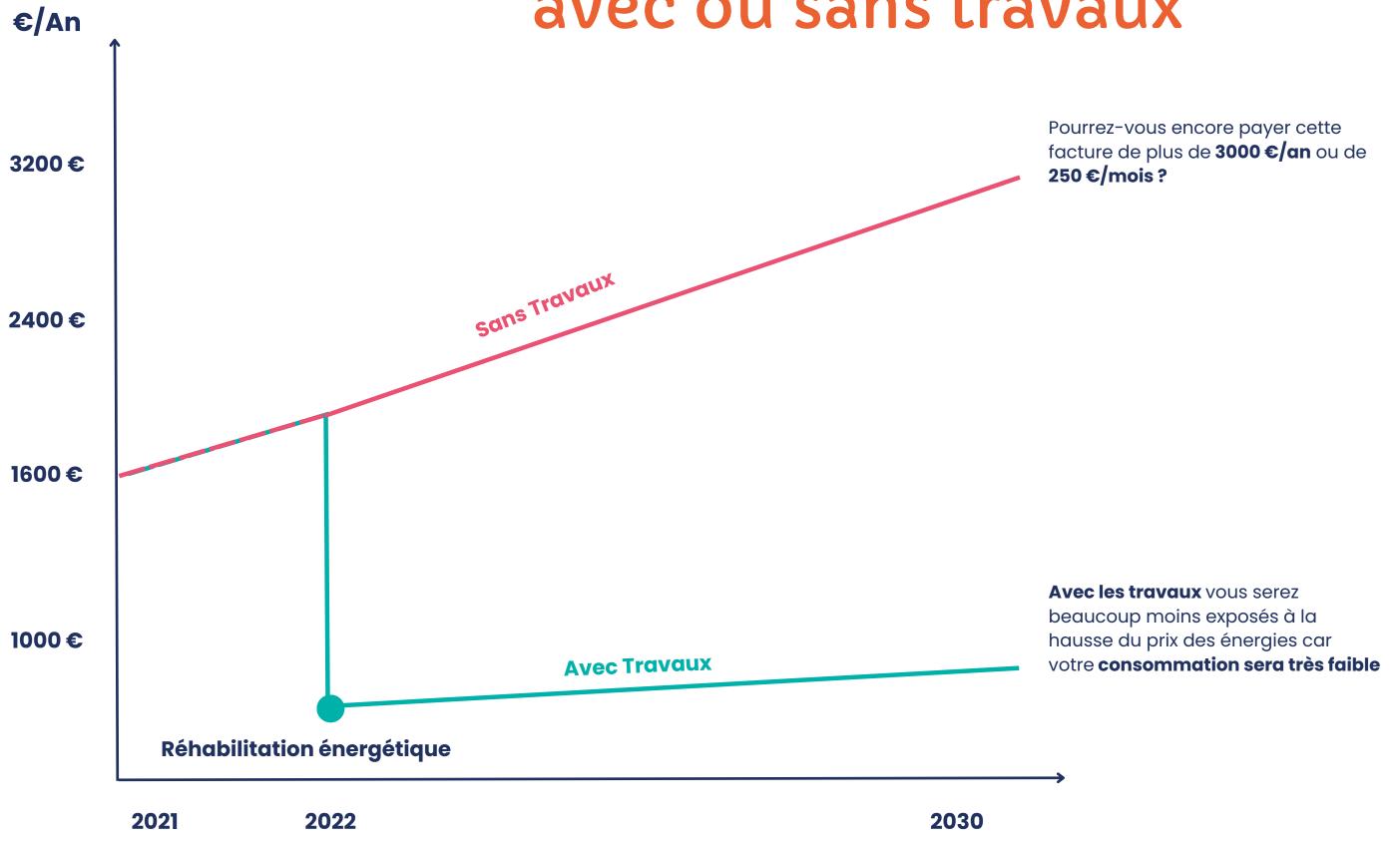
Un prix de l'électricité qui s'envole

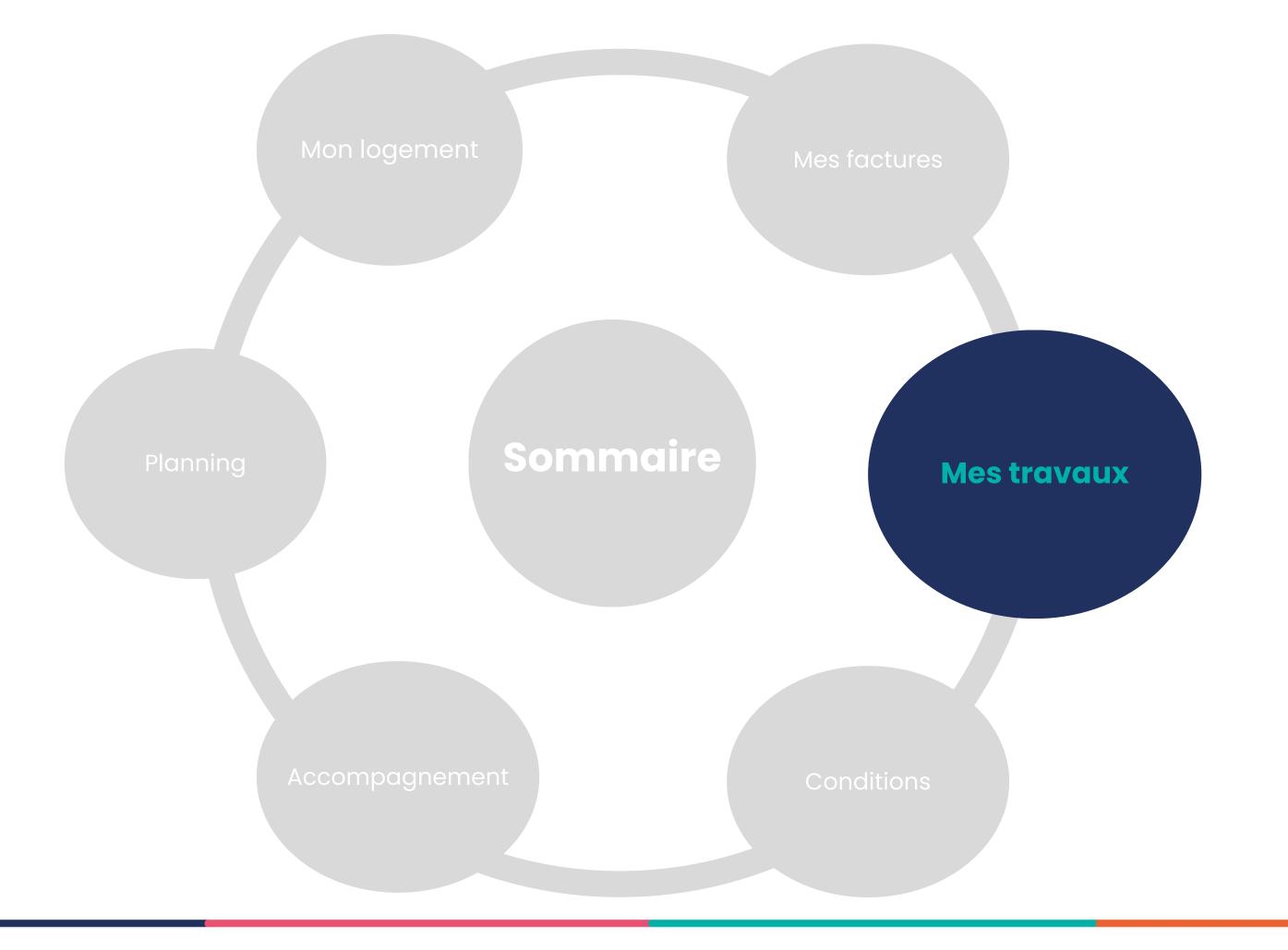




Evolution de votre facture d'énergie avec ou sans travaux









Un bouquet de travaux complet



Reprise de la toiture et reprise des descendants d'eau pluviale

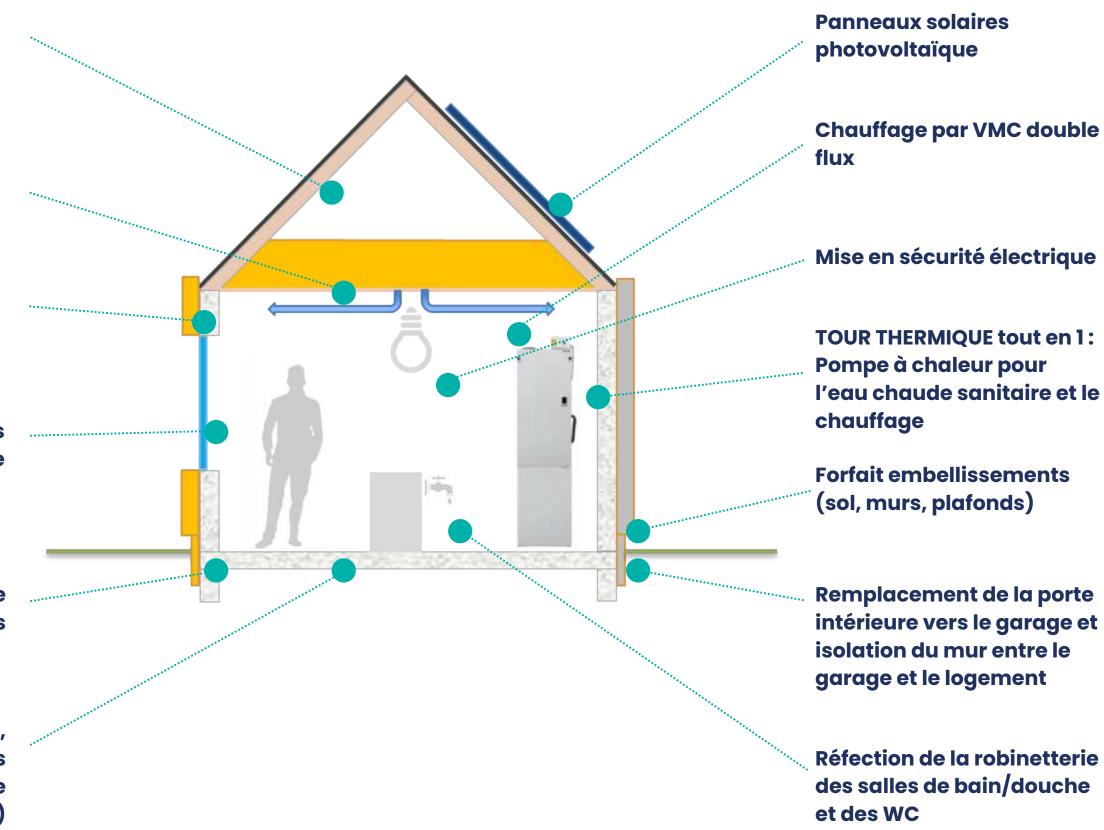
Isolation soufflée dans les combles (50 cm)

Façades isolantes préfabriquées Parement enduit, bois, etc.

Menuiseries doubles vitrages et porte d'entrée

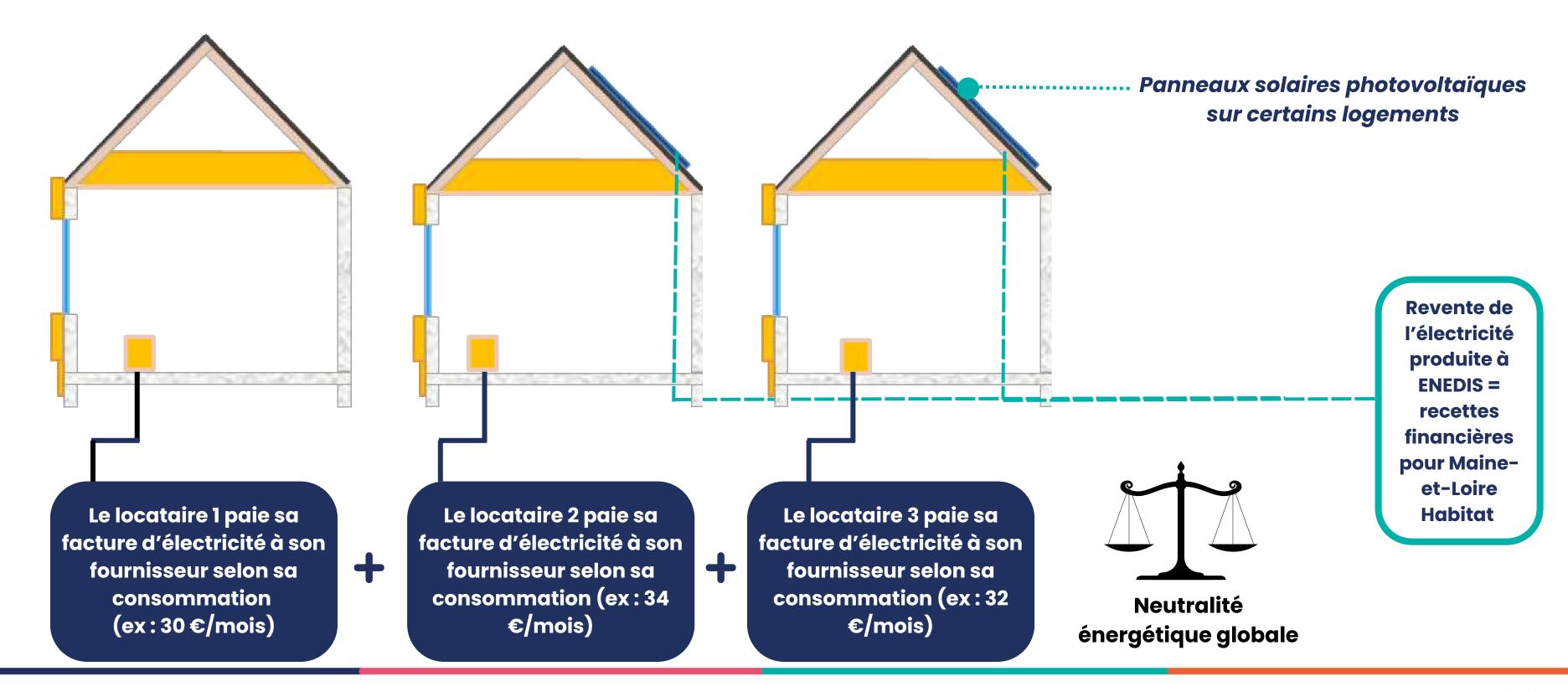
Isolation périphérique plancher bas

Réfection des sols, murs, plafonds, faïences dans les salles de bain/douche et les WC (selon nécessité)



Le concept de réhabilitation Energie Sprong Des logements neutres en énergie

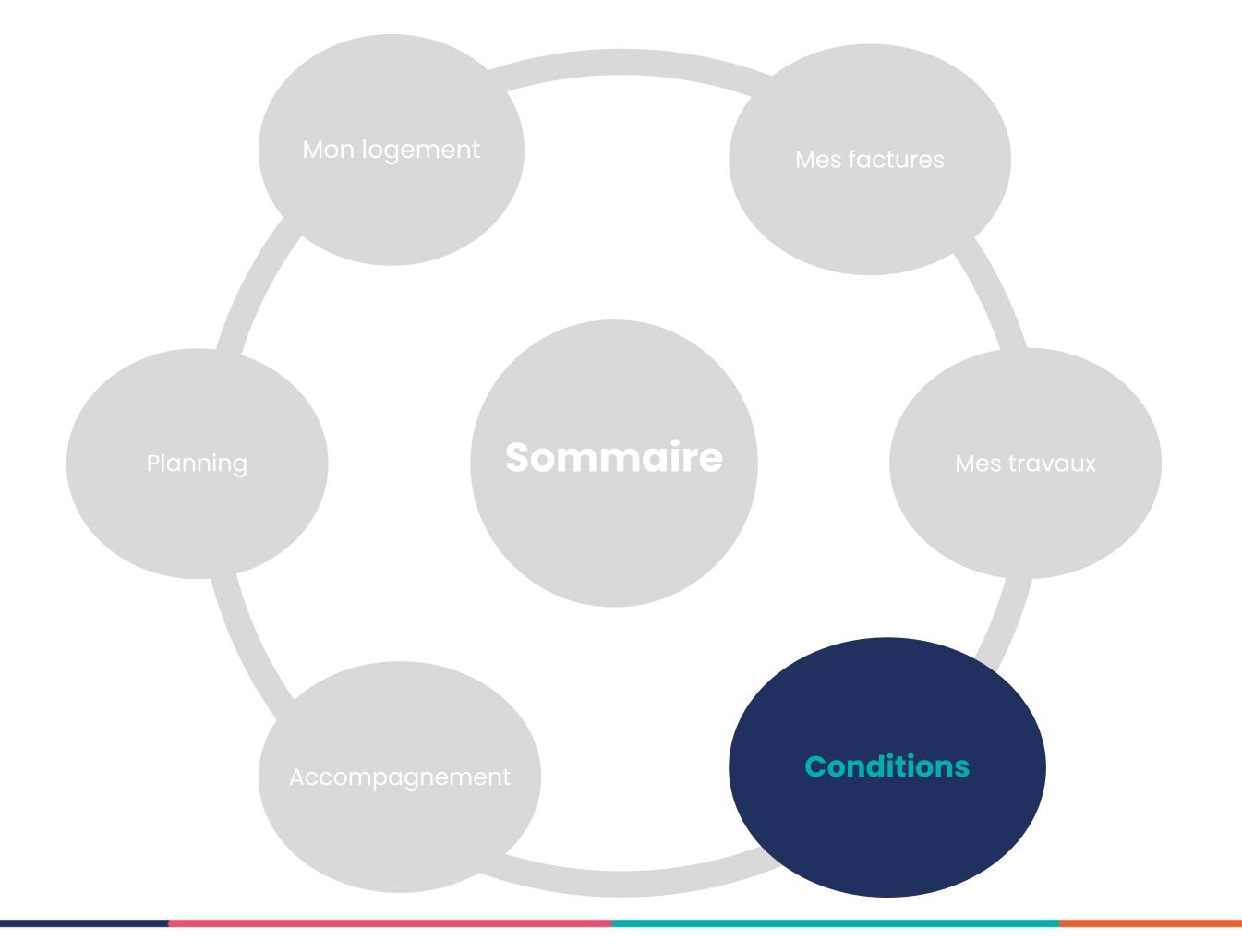






Une approche hors site

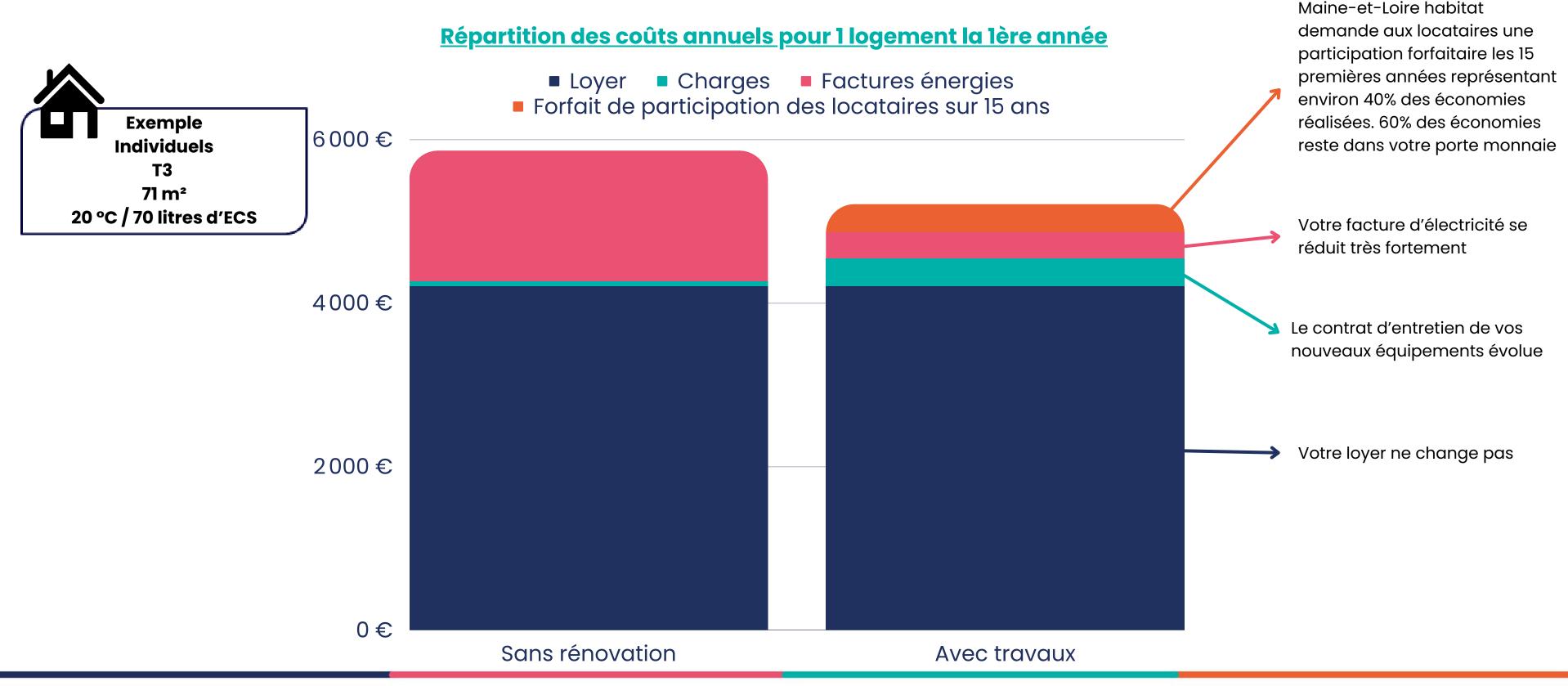






Evolution de la quittance globale du locataire





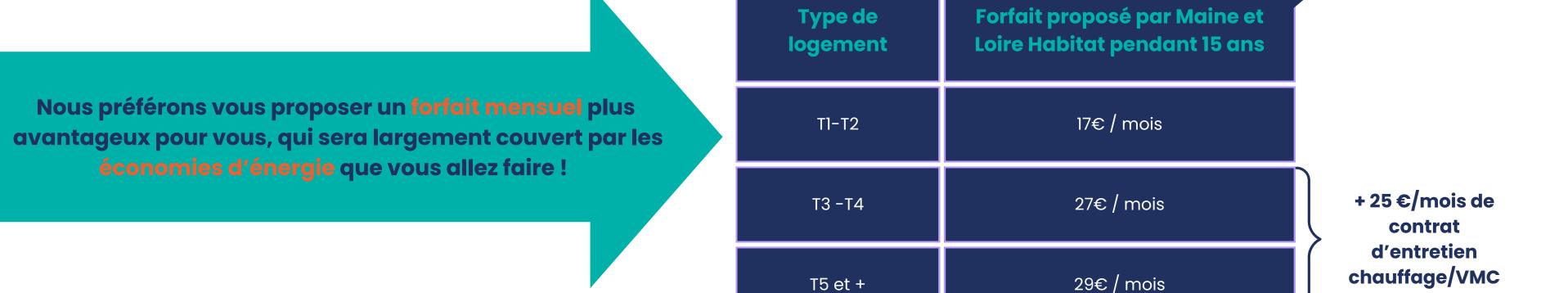


Ces travaux coûtent 100 000 € / logt

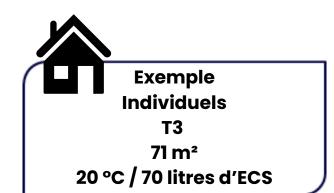


Forfait fixe sur

15 ans



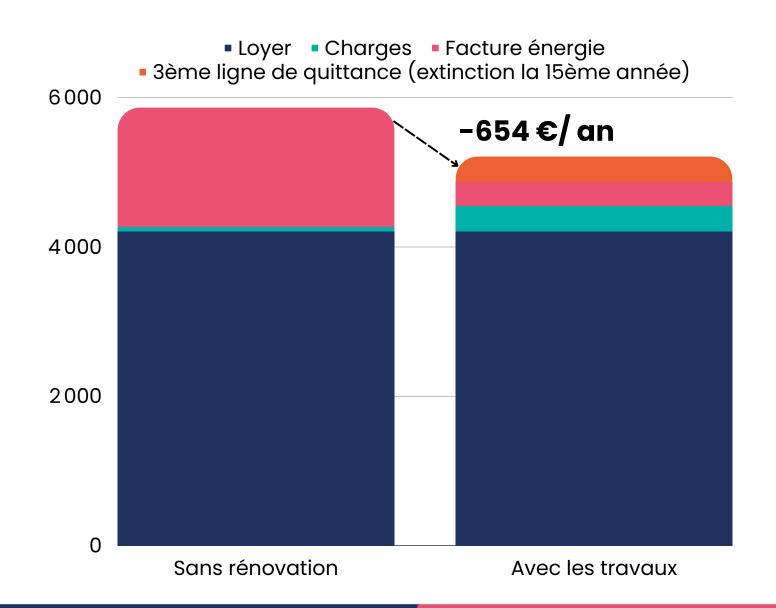
T5 et +



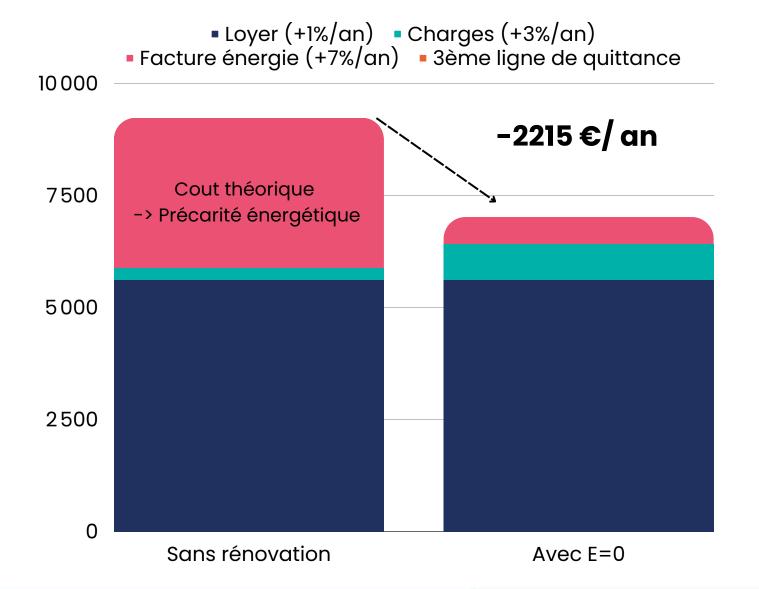
Evolution de la quittance globale du locataire



<u>Répartition des coûts annuels pour 1 logement</u> <u>la lère année</u>



<u>Répartition des coûts annuels pour 1 logement</u> <u>la 30ème année</u>



Mon comportement et mes usages comptent



Température 20°





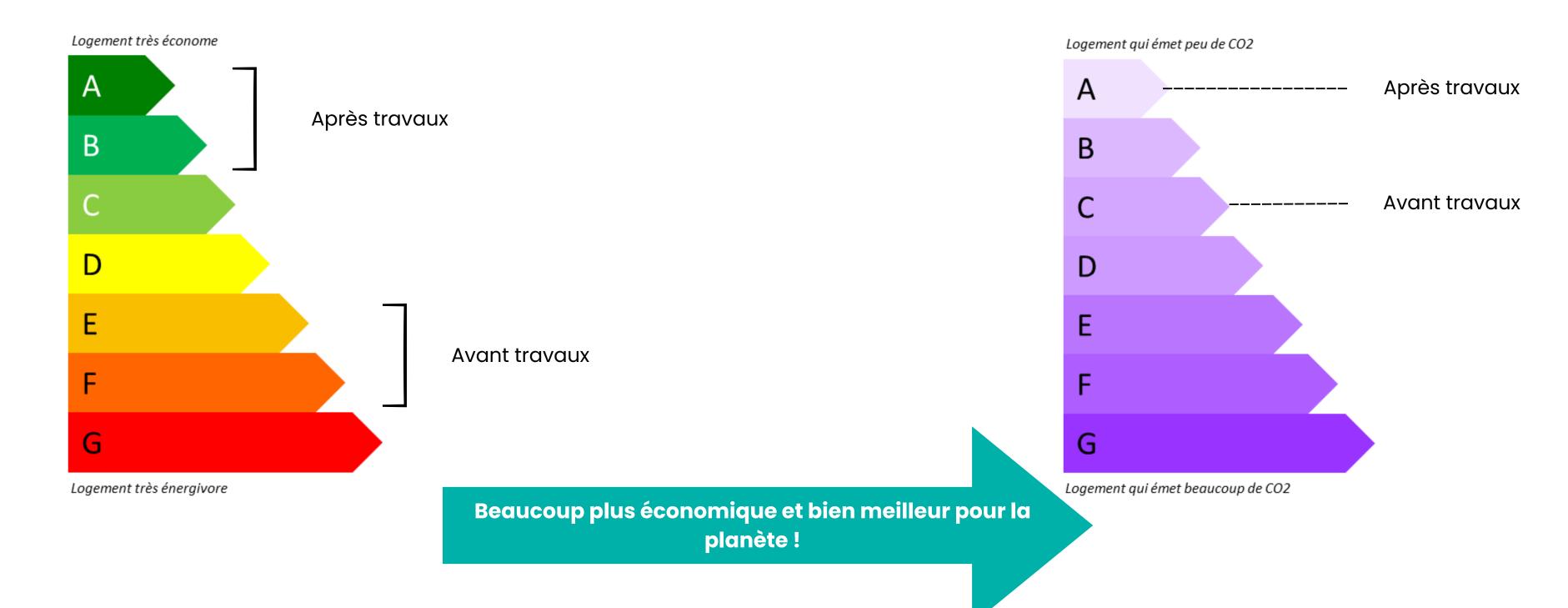
Eau chaude 70 litre/jour

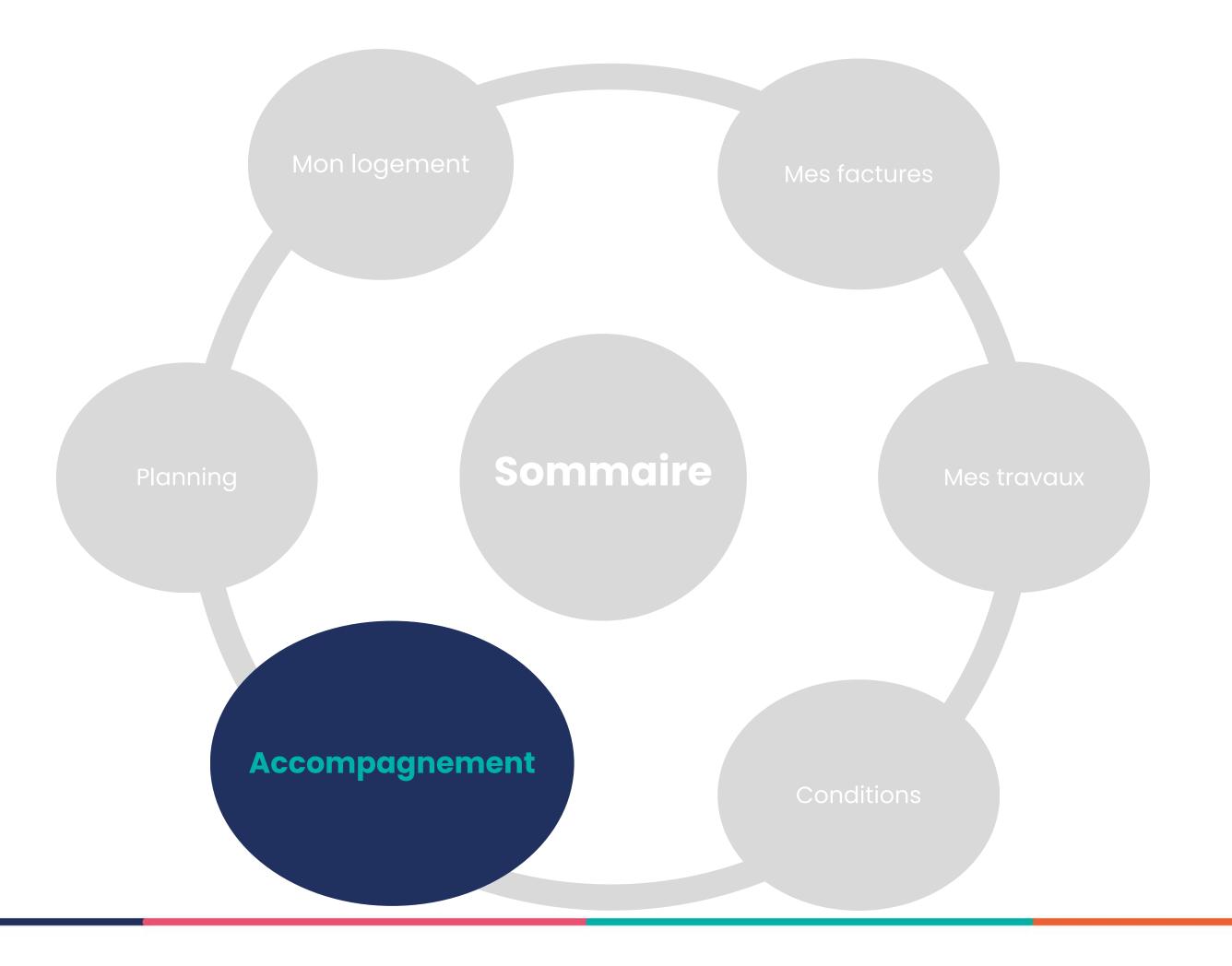


Occupation



Mes étiquettes énergétiques après travaux







Un accompagnement personnalisé



Un(e) chargé(e) des relations avec les locataires dédié(e)

Suivi non intrusif de certains logements (capteurs de température, d'humidité et de consommation) avec une mesure régulière des consommations.

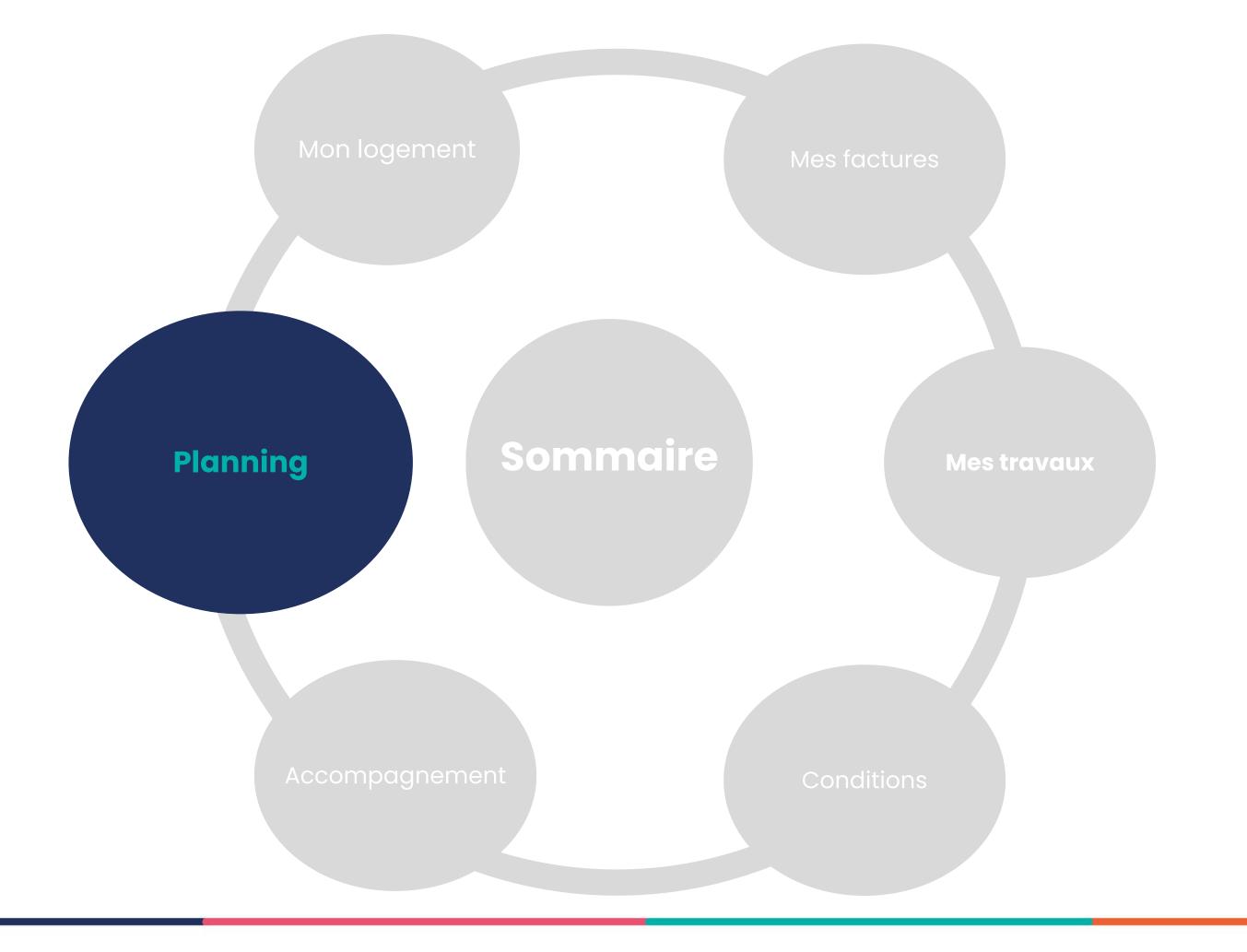
Un questionnaire de ressentie post réhabilitation, après une saison de chauffe

Explication du fonctionnement des équipements

Apprentissage des bon usages (ventilation, réduits,...) et rappel des éco-gestes

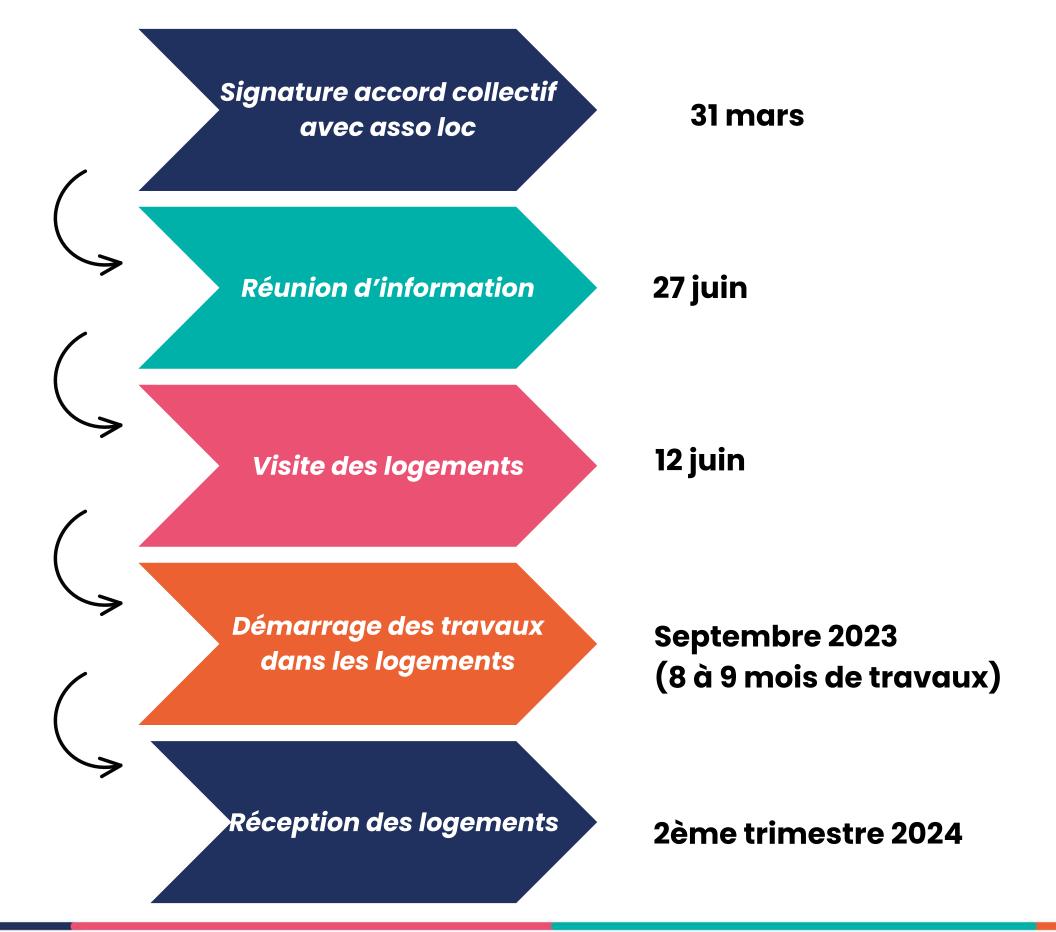
Apprentissage de la lecture de ses factures et constat des économies réalisées

Service de dépannage avec astreinte 24/24 et 7j/7



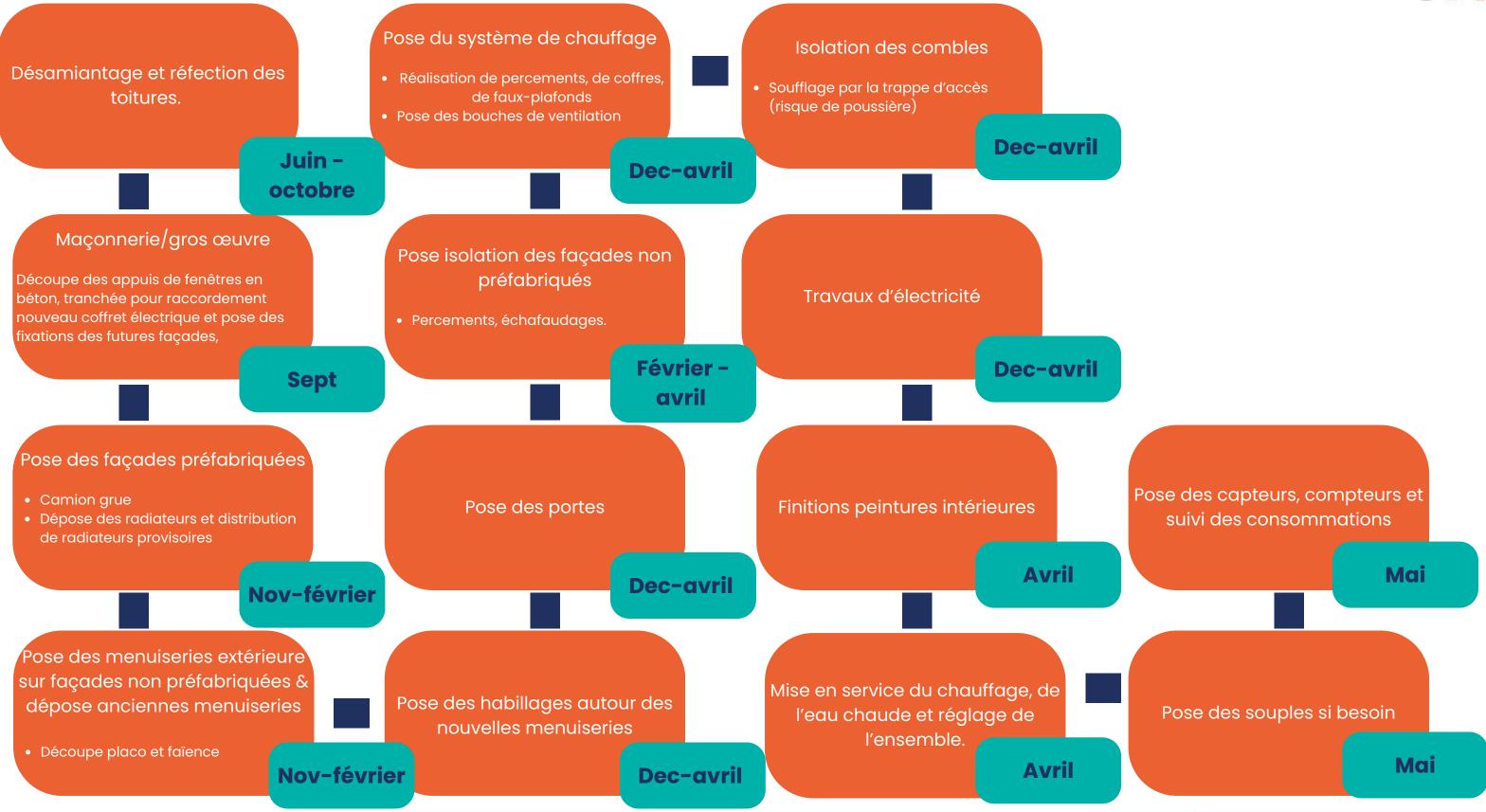


Le calendrier 0178 : 2 à 12 rue de la crois des bas et 7 à 30 résidences la Thibaudière 🥕



Exemple de déroulement des travaux







Si je ne peux pas déplacer mes meubles ou faire de la place pour les ouvriers car je suis porteur d'un handicap ou suis à mobilité réduite.

Comment faire ?

Maine-et-Loire Habitat peut vous proposer une aide humaine gracieusement. Nous étudierons votre demande. Si je n'entre pas dans ces 2 cas de figure, je devrais débarrasser mon logement, mon garage et mes extérieurs pour permettre l'accès.

Combien de temps dureront les travaux dans mon logement?

Environ 8 à 9 mois. Un planning détaillé sera transmis à chaque locataire mais celui-ci reste prévisionnel et sera mis à jour au fil du chantier. Il ne sera pas précis à la journée mais plutôt à la semaine. Les travaux démarreront dans tous les logements en même temps.

Comment faire si je travaille pour l'accès au logement ?

Nos équipes sont connues, reconnues et habituées à intervenir en milieu occupé. Vous devez obligatoirement laisser l'accès à votre logement 5 jours par semaine. Tout manquement appellera une action en justice si nécessaire et/ou des frais supplémentaires. Vous pourrez, à votre convenance être présent, laisser vos clefs à une personne de confiance, demander à un membre de votre famille majeur d'être présent..., mais au aucun cas, vous ne pourrez retarder le chantier du fait de votre absence (travail, sieste, vacances, etc...).

Ai-je la possibilité de choisir mes dates de travaux en fonction de mes vacances, mes absences ?

Maine-et-Loire Habitat peut vous proposer une aide humaine gracieusement. Nous étudierons votre demande. Si je n'entre pas dans ces 2 cas de figure, je devrais débarrasser mon logement, mon garage et mes extérieurs pour permettre l'accès.

Puis-je refuser les travaux, ne pas ouvrir ma porte ou avoir des exigences sur les jours et sur les horaires d'intervention? Non, selon l'article 7 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, vous ne pouvez pas refuser les travaux car un accord collectif a été signé avec l'association de représentant des locataires et s'impose désormais à chacun. Si je fais obstruction au bon déroulement des travaux (absence, comportement inadapté ou irrespectueux), je m'expose à des poursuites judiciaires qui peuvent être très couteuses. Le locataire ne peut pas avoir d'exigence sur le déroulement des travaux (urgence, vacances...)

Est-ce que les travaux feront du bruit et de la poussière ?

Oui, même si nous essayons de les limiter le plus possible, il faudra être patient et participer à l'effort collectif. Exemple de travaux : réalisation de tranchées, de percements, utilisation de machines, d'outils, va-et-vient, etc...



Est-ce que je peux demander à être relogée pendant les travaux?

Oui vous pouvez si vous le préférez quitter votre logement pendant les travaux, mais à vos frais. Votre logement devra néanmoins rester accessibles pour réaliser les dits travaux

Après travaux, est-ce que je paierais toujours une facture d'électricité?

Oui, vous paierez toujours une facture d'électricité, mais vos consommations seront bien plus faibles qu'aujourd'hui. Vous ne percevrez pas le fruit de la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.

Est-ce que le nouveau système de chauffage fonctionnera immédiatement après sa pose ?

Non, il nécessitera plusieurs types de réglages avant d'offrir le confort attendu. En attendant, pendant la période de travaux, vous vous chaufferez avec des radiateurs électriques provisoires sur pieds. Les consommations, comme avant les travaux sont à la charge du locataire. N'oubliez pas, que conformément à la loi sobriété énergétique mis en place par le gouvernement, votre logement sera initialement réglé à 20°C, qui pour certain risque de donner une sensation de froid. Vous pourrez ajuster la température à votre guise après travaux.



Puis-je laisser l'accès à mon logement que quelques journées ou demi-journée par semaine ?

Non nous aurons parfois besoin d'intervenir 5 jours par semaine dans votre logement pendant la période des travaux intérieurs. Aussi, si vous êtes absent nous vous demanderons l'accès. Inutile de poser des congés pour être présent aux rendez-vous car ces derniers peuvent être modifiés au dernier moment et se répéter souvent.

Est-ce qu'on pourra nous donner des heures d'intervention et des jours précis de réalisation des travaux ? Non nous ne pourrons être aussi précis compte tenu des aléas de la météo, des difficultés d'approvisionnements, des maladies... Un planning général vous sera communiqué en début de chantier et un planning à la semaine en travaux intérieur. Il sera mis à jour régulièrement et pourra être modifié au dernier moment. Vous devrez être prévenu par l'équipe mais parfois ce n'est pas toujours confortable.



Si avant, pendant et après le chantier, j'ai des questions ou des problèmes, à qui dois-je m'adresser?



Ne pas communiquer dans la presse ou sur les réseaux sociaux sans l'autorisation de Maineet-Loire Habitat (risque de diffamation)

- En premier lieu, vous devrez toujours vous adresser à la personne en charge de la relation locataire de SOGEA. Son nom, prénom et numéro de portable vous seront communiqués. Il ou elle est votre interlocuteur privilégié pendant toute la durée des travaux (vous devez vous adresser à lui ou elle de manière respectueuse et courtoise).
 - Dans un deuxième temps, et si vous n'avez pas eu de réponse satisfaisante de la personne en charge de la relation locataires vous pouvez contacter le responsable des travaux de cette opération de Maine-et-Loire Habitat qui vous sera communiqué également (mêmes précautions).
- Dans un troisième temps, et uniquement si un problème persiste malgré nos réponses ou si vous souhaitez porter une réclamation, vous pourrez prendre contact avec Monsieur FRANCK LEMESLE, votre représentant CGL, en charge de défendre vos intérêts de manière indépendante. Il pourra alors vous conseiller ou organiser une médiation si nécessaire.



Merci de votre attention!





